

Mail circulaire aux adhérents septembre 2014

Bonjour à tous les adhérents et amis d'Eau-Secours-Briançonnais,

[Attention : à la fin de cette lettre d'information, il vous est proposé d'envoyer une lettre aux conseillers communautaires de votre commune : voyez le document joint. Nous comptons sur vous !]

Comme annoncé, notre réunion publique du 28 août s'est tenue au Monétier. Un succès : une salle pleine et attentive, et un débat animé. Merci à tous ceux qui sont venus.

Nous avons invité les conseillers communautaires (ceux dont nous avons les adresses e-mail) à venir y participer. Deux d'entre eux nous ont contactés pour s'excuser, et M. Fardella, Président de la Communauté de Communes du Briançonnais (CCB), nous a envoyé un message indiquant qu'il était en congés. Seuls 2 élus de la minorité du Conseil municipal de Monétier étaient présents Il n'y avait donc aucun conseiller communautaire à cette réunion publique, ce qui est plutôt dommage quand on pense que ce sont eux qui, par leur vote, prendront la responsabilité notamment de valider -ou pas- la conclusion de la renégociation du contrat de DSP Assainissement.

Une partie de la réunion a été consacrée à un échange sur la pose et l'usage des compteurs, avec l'incidence sur le prix payé. Mais le « plat de résistance » était **la renégociation du contrat de DSP Assainissement, toujours en discussion (depuis 2 ans et demi !) entre la SEERC-Lyonnaise des Eaux et la CCB**. Pour éviter d'être trop long, ce message d'information s'y consacre entièrement.

Nous avons commencé par présenter les informations recueillies principalement en juillet lors d'un rendez-vous que nous avons demandé à M. Sevrez (vice-président de la CCB, en charge de l'assainissement), puis celles récoltées lors de la CCSPL (Commission Consultative des Services Publics Locaux) de fin juin (une « farce ! » : nous avons expliqué pourquoi) et enfin nos rencontres avec 3 conseillers communautaires (3 nouveaux élus) qui avaient accepté notre proposition de dialogue, ce dont nous les remercions.

Nous avons appris que :

Malgré l'obstruction délibérée de la SEERC, M. du Fau de Lamothe a pu terminer son travail d'audit financier du contrat. Malheureusement, les résultats ne sont pas connus : nous avons demandé qu'une réunion soit organisée dès que possible avec lui pour que puissions prendre connaissance de ses observations et conclusions, et nous attendons la réponse.

L'expert ayant relevé dans les états financiers de la DSP une charge pour « frais généraux » de 150 000 euros environ par an, il en a demandé la justification. La SEERC a tergiversé (en déni de ses obligations contractuelles), il a insisté, ... et elle a fini par répondre en substance « c'est trop compliqué à vérifier, oublions ces frais généraux, désormais nous ne les comptons plus » !!
Qu'en pensez-vous ? ...

Sur la révision des prix de l'assainissement :

Depuis plus d'un an, la SEERC pleure beaucoup disant que les volumes facturés ne sont pas à la hauteur de ses attentes et qu'elle perd de l'argent sur notre contrat. Elle a même affiché une « perte » d'environ 500 000 euros sur 2013 (dans une présentation plutôt contestable des comptes annuels de la DSP, peut-être même avec les 150 000 euros de frais généraux mentionnés ci-dessus ...) !

« Conclusion » : Une éventuelle augmentation des prix serait à l'ordre du jour et l'usager devrait être satisfait d'une hausse modérée !!

Pour notre part, nous demandons à entendre l'avis d'expert de M. du Fau de Lamothe, et nous souhaitons que la Commission de Contrôle Financier-CCF (créée par le Président de la CCB en février 2013, mais ... qui ne s'est jamais réunie !) se saisisse de ce sujet brûlant. Nous ne comprendrions pas que la CCB entre ainsi dans le jeu de la SEERC au détriment des usagers !

Ajoutons que si ce contrat rend la SEERC tellement malheureuse, cela ne devrait pas être trop difficile d'y mettre fin, prématurément plutôt que dans ... 17 ans, d'un commun accord entre les parties. Rappelons que nous demandons depuis plusieurs mois que la CCB fasse engager une étude indépendante sur les conséquences financières nettes pour l'usager d'une éventuelle rupture du contrat.

Dans le même ordre d'idées, la SEERC est tellement mal en point avec notre contrat que, pour la soulager, la CCB envisage de prendre en charge elle-même la construction de la nouvelle STEP (station d'épuration) de Névache. Bien sûr, la CCB facturerait les usagers pour cela, en supplément de la facture de la SEERC ... Le prétexte serait que la CCB aurait accès à des financements moins chers que la SEERC (ce qui est évident, quand on voit le taux des charges financières que la SEERC fait peser depuis des années sur les usagers ...) : l'opération pourrait ainsi être présentée comme favorable aux usagers !

Par ailleurs, comme indiqué depuis plusieurs mois, la CCB et la SEERC discutent sur une remise à plat du « coefficient K » du contrat (rappel : son biais mécanique pourrait coûter un bon paquet de millions d'euros aux usagers, de manière totalement injustifiée !). Tant mieux. Mais sur ce point aussi, c'est le résultat qui compte et nous demandons l'avis d'expert.

Enfin, la SEERC serait prête à renoncer à la « clause d'ajustement des prix de l'avenant n°1 » (que nous dénonçons avec vigueur depuis sa signature par M. Fardella) ainsi qu'à la surfacturation de services pénalisant les usagers de Val-des-Prés (les « 12% »). Là aussi, nous serons heureux de prendre acte de ces changements bienvenus.

Ajoutons que, selon M. Sevrez, la CCB envisage de « remettre à plus tard » la revendication du versement des trop-perçus par la SEERC depuis 2006 : il s'agit des sommes facturées aux usagers et qui ressortent injustifiées de l'audit (par exemple, entre autres, les 150 000 euros annuels mentionnés ci-dessus...). Et, pour faire bonne mesure, la CCB envisagerait de remettre à ... 2019 ou 2020 la prochaine renégociation sur les prix, alors que le contrat lui permet de le faire en 2016 !!

Inutile de dire que, si ces décisions devaient être prises, nous serions en désaccord formel et nous mettrions en œuvre tous les moyens dont nous disposerons pour faire invalider un tel accord.

Devant toutes ces nouvelles, en bonne partie de mauvais augure pour l'utilisateur,

l'assemblée présente a jugé nécessaire d'appuyer les demandes déjà formulées par le CA d'Eau-Secours-Briançonnais auprès de la CCB :

- un compte-rendu détaillé de la mission d'audit de M. du Fau de Lamothe. l'engagement rapide d'une étude indépendante sur les conséquences financières nettes pour l'utilisateur d'une éventuelle rupture unilatérale du contrat par la CCB.
- le reversement, par la SEERC, des trop-perçus sur la période 2006-14 : il s'agit des sommes facturées aux usagers et qui ressortent injustifiées de l'audit.
- que la CCB affiche d'ores et déjà qu'elle demandera l'ouverture d'une nouvelle négociation des prix en 2016, comme le contrat le permet.
- la mise au travail –enfin !- de la Commission de Contrôle Financier, qui doit être l'instrument du contrôle de la DSP, et de la préparation de la prochaine négociation sur les prix.

L'assemblée présente a proposé que ces demandes du CA d'ESB soient relayées par une lettre que les adhérents et amis d'ESB seront encouragés à **adresser rapidement à leurs conseillers communautaires**. Une proposition de texte pour cette lettre est jointe : **nous comptons sur vous pour ouvrir le document attaché et vous joindre à cette action !**

N'hésitez pas à nous contacter pour toute question ou suggestion, ou pour proposer de venir nous aider : vous serez tout-à-fait bienvenu(e).

Enfin, n'oubliez pas que renouveler votre adhésion est le premier moyen de soutenir votre association (Bulletin d'adhésion joint).

Bien cordialement,

Le Conseil d'Administration d'Eau-Secours-Briançonnais

www.eau-secours-brianconnais.fr

contact@eau-secours-brianconnais.fr